



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

*BULLETIN HEBDOMADAIRE*

*"Iteka n'Ijambo"*

*Uwo uri wese ubahirizwa*

**BULLETIN HEBDOMADAIRE N°468 DU 31 MARS AU 6 AVRIL 2025**

## **0. INTRODUCTION**

Ce bulletin présente une situation alarmante des droits de l'homme et de la sécurité au Burundi. On dénombre 3 personnes mortes, 1 personne enlevée, 1 personne torturée et 3 victimes de VSBG.

Les droits civils et politiques, les droits socio-économiques et culturels sont également pris en

compte dans ce bulletin. Le contexte politique, judiciaire et sécuritaire est également rapporté.

Des Imbonerakure, des policiers et des administratifs sont accusés d'être les principaux présumés auteurs de ces violations des droits humains.

## **LES GRANDS TITRES**

*I. CONTEXTE*

*II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES*

*III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS*

*IV. DROITS CATEGORIELS*

# CONTENU

I. CONTEXTE.....	4
I.1. CONTEXTE POLITIQUE .....	4
I.2. CONTEXTE JUDICAIRE.....	5
I.3. CONTEXTE SECURITAIRE.....	5
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES .....	6
II.1. DROIT A LA VIE.....	6
I.1.1. Des homicides volontaires.....	6
II.1.1.1. Des personnes tuées par des gens non identifiés .....	6
II.1.1.2. Des personnes tuées suite au règlement de compte .....	7
II.1.1.3. Des personnes enlevées et/ou portées disparues .....	7
II.1.1.4. Menaces à la vie.....	8
II.2. INTEGRITE PHYSIQUE ET/OU MENTALE .....	8
II. 2.1. Des personnes torturées par des Imbonerakure .....	8
II.2.2. Viols .....	8
III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....	9
III.1. PERTURBATION DE LA VIE ECONOMIQUE.....	9
III.2. DROIT A L'EDUCATION .....	11
IV. DROITS CATEGORIELS.....	12
IV.1. DROIT DE L'ENFANT .....	12
V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	12

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

<b>BRARUDI</b>	: <i>Brasseries et Limonaderies du Burundi</i>
<b>CDS</b>	: <i>Centre de Santé</i>
<b>CNDD-FDD</b>	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Force pour la Défense de la Démocratie</i>
<b>CNL</b>	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
<b>ECOFO</b>	: <i>École Fondamentale</i>
<b>FDLR</b>	: <i>Forces Démocratiques de Libération du Rwanda</i>
<b>FDN</b>	: <i>Force de Défense Nationale</i>
<b>FLN</b>	: <i>Front de Libération Nationale</i>
<b>FOMI</b>	: <i>Fertilisants Organo-Minéraux</i>
<b>RDC</b>	: <i>République Démocratique du Congo</i>
<b>TGI</b>	: <i>Tribunal de Grande Instance</i>
<b>UPRONA</b>	: <i>Union pour le Progrès National</i>

## I. CONTEXTE

### I.1. CONTEXTE POLITIQUE

Le contexte politique du Burundi au cours de la période de ce rapport a été marqué par des événements variés illustrant des actes de préparations aux élections futures, le 5 avril 2025, la quatrième édition de la célébration de la journée des femmes militantes du parti CNDD-FDD, connue sous le nom de Umukenyererarugamba Day, s'est tenue à Gitega, au stade Ingoma. Cet événement s'est ouvert par un défilé de femmes et de jeunes filles affiliées au parti. Par la suite, plusieurs discours ont été prononcés, notamment celui de Mme Marie Goreth Yamuremye, Présidente de la ligue des femmes Abakenyererarugamba, et de Révérien Ndikuriyo, Secrétaire Général du CNDD-FDD. Mme Yamuremye a exprimé sa reconnaissance envers le parti pour l'organisation de cet événement, tout en mettant en lumière le rôle des femmes occupant des postes clés au sein des institutions, soulignant leur impact significatif sur la société burundaise. Dans son intervention devant des milliers de membres, le Secrétaire Général a insisté sur l'idée que le succès demande des efforts et a averti ses partisans des menaces persistantes des ennemis de l'État, illustrées par ses déclarations concernant l'échec des opposants à renverser l'ordre établi.

Ce même jour, dans la province de Ruyigi, les jeunes Imbonerakure de la zone Busoro se sont engagés dans des activités sportives matinales en affichant des comportements intimidants à l'égard des opposants politiques. Après s'être rassemblés, ils ont parcouru une distance considérable pour revenir à leur point de départ, où ils ont poursuivi des exercices physiques. Revêtus des uniformes du parti, ils ont chanté des slogans menaçants destinés à intimider les partisans d'autres partis, en particulier ceux de l'opposition, révélant ainsi une atmosphère tendue au sein de la communauté politique.

Le 30 mars 2025, une réunion du parti UPRONA a

### I.2. CONTEXTE JUDICIAIRE

#### **Un policier condamné à perpétuité pour le meurtre et la mutilation de sa femme**

Le 31 mars 2025, le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Muyinga a rendu un verdict dans l'affaire d'Anicet Niyonzima, un policier reconnu coupable de l'assassinat de son épouse, Violette Tuyisenge,

eu lieu à Rusengo, dans le cadre de laquelle des membres influents tels que Jean Claude Ndayiragije et Innocent Hakizimana ont apporté leur soutien aux militants locaux. La crainte domine parmi les opposants, exacerbée par les rondes nocturnes effectuées par les Imbonerakure visant à surveiller les activités des membres de l'opposition. Ces rondes cherchent à écouter et à prévenir les réunions clandestines entre les opposants, ce qui instille un sentiment de peur et de méfiance au sein de cette frange politique. Les responsables de l'UPRONA ont encouragé leur base à surmonter cette peur et à recruter de nouveaux membres en préparation des prochaines élections. Par ailleurs, une réunion du parti CNDD-FDD s'est déroulée le 31 mars 2025, où des directeurs locaux ont été exhortés de veiller à ce que l'ensemble de la population de leur sous-colline soit affiliée au parti.

Malgré les objections et les absences notables lors de cette réunion, des efforts ont été mis en œuvre pour collecter des fonds destinés à la réhabilitation du siège local du parti. Enfin, le 5 avril, deux autres réunions se sont tenues dans la province de Cankuzo, dirigées par des responsables des Imbonerakure et de la ligue des femmes, visant à mobiliser les membres de ces ligues pour les élections à venir. Une analyse des données démontre que la colline de Muterero, zone, commune et province Cankuzo, présente une faible représentation du CNDD-FDD selon les deux réunions tenues, l'une des jeunes Imbonerakure sur la sous-colline de Rusange et à la sous-colline Muterero des Bakenyererarugamba, tandis qu'une majorité des habitants exprime son soutien envers des partis d'opposition, tels qu'UPRONA et CNL. Ces événements illustrent des dynamiques politiques complexes et un paysage électoral caractérisé par des tensions entre le parti au pouvoir et ses opposants.

suivi d'actes de mutilation sur son corps sans vie. Anicet Niyonzima a été condamné à la servitude pénale à perpétuité, la peine la plus sévère prévue par la loi. Outre cette peine principale, le TGI de Muyinga a ordonné à Anicet Niyonzima de verser 50 millions de Fbu à la famille de la victime en

guise de dommages et intérêts. Une fois la décision de justice définitive et sans appel, Anicet Niyonzima sera exposé publiquement dans un lieu central de la commune de Muyinga pour souligner la gravité du crime et servir d'avertissement dissuasif à la communauté.

### 1.3. CONTEXTE SECURITAIRE

Le contexte sécuritaire du Burundi durant cette période de rapport révèle une intensification préoccupante des manœuvres paramilitaires orchestrées par les Imbonerakure dans la commune de Nyabitsinda, localisée dans la province de Ruyigi comme ailleurs dans les autres localités du pays. Ces opérations suscitent des tensions croissantes et engendrent une atmosphère de méfiance au sein de la communauté locale, ce qui souligne l'instabilité de la situation.

En date du 5 avril 2025, sur la colline de Nyabitsinda, province de Ruyigi, des jeunes Imbonerakure, dont Augustin surnommé Kajisho, chef des Imbonerakure en zone Nyabitsinda, Eric, Damien, Déo et Désiré connu sous le surnom de commandant, en provenance de toutes les collines de cette zone se sont rassemblés pour le sport et des exercices paramilitaires. Selon des sources sur place, vers 5 heures du matin, les habitants de Nyabitsinda se sont réveillés en entendant les chants de ces jeunes Imbonerakure qui se regroupaient. Toujours selon les mêmes sources, ces Imbonerakure se sont rassemblés au stade communal de Nyabitsinda à 6 heures. Ils ont ensuite emprunté la route vers Kinyinya en chantant des chansons du parti au pouvoir ainsi que des chants incitant les membres des autres partis à rejoindre ce dernier.

Parmi les slogans entendus, il a été dit : « *Barabahenze inkona ntiyaruzwa, burakeye tuvyerere abagabo, uwutazokwishikana azoza kurondera kwinjira bitagishoboka* » : (Ils vous ont trompé, l'aigle ne peut pas être volé, demain ce sera à la vue des hommes, quiconque n'adhère pas aujourd'hui, demain sera trop tard). *Dukeneye amajwi yose ijana kw'ijana mumatora yimirije. Amatora yaraheze dusigaje guharura gusa. Dukeneyeko mumwaka wa 2026 atawundi mugambwe uzoba ukivugwa muri zone Nyabitsinda, continuent à dire ces jeunes Imbonerakure. (Nous voulons une victoire écrasante de 100% pour les prochaines élections. Les élections sont terminées, il ne reste que le dépouillement. Nous voulons que dans l'année 2026, on ne parle plus que du parti CNDD-FDD dans la zone*

Ce jugement a suscité une vive émotion et une indignation généralisée, reflétant l'horreur et la réprobation face à de tels actes. L'affaire a mis en lumière l'importance de la justice et de la protection des droits de l'homme au Burundi.

*Nyabitsinda*).

Après le sport, vers 10 heures, ils ont une fois encore regagné le stade communal de Nyabitsinda pour l'entraînement aux exercices paramilitaires en vue de se préparer pour la démonstration de force de ce parti qui aura lieu en commune de Kinyinya le 12 avril 2025, ajoutent les mêmes sources. Ces jeunes portaient des T-shirts du parti et des pantalons simples, avec des herbes sur la tête comme le font les militaires lors des entraînements. Ils avaient également des branches d'arbres, surtout du manioc. Selon les mêmes sources, lors des élections communales, le CNDD-FDD est le seul parti autorisé à se présenter aux élections dans la commune de Gisuru, selon le nouveau découpage administratif qui regroupe les anciennes communes de Gisuru, Kinyinya et Nyabitsinda.

Dans la province de Kirundo, une information, parvenue à la Ligue Iteka le 1<sup>er</sup> avril 2025, indique que depuis le 13 février 2025, suite au discours du Président de la République en commune Bugabira, le Burundi se préparait à un combat avec le Rwanda. Le chef des Imbonerakure dans la province de Butanyerera, selon le nouveau découpage administratif, Abel Ahishakiye, responsable provincial du SNR, accompagné du commissaire provincial de la police et du gouverneur, ont ordonné l'établissement de barrières dans toutes les communes, la suspension des mouvements des conducteurs de motos à partir de 20 heures et la fermeture des cabarets à minuit afin de surveiller le mouvement des personnes inconnues.

Des barrières ont été installées et la distribution de fusils pour certaines barrières a été effectuée par Abel Ahishakiye en date du 15 mars 2025. Dans la commune de Busoni, 9 barrières principales ont été établies et 13 fusils distribués, dont 3 fusils conservés chez Jean Baptiste Nzigamasabo alias Gihaha, servant deux barrières à Kabanga, 4 fusils conservés chez Vital Ndururutse pour les deux barrières à Bishisha et Gatete, 3 fusils chez Jean Paul Minani,

enseignant à l'ECOFO Kumana I pour deux barrières à Nyagisozi, et 3 fusils à Sigu conservés à la position policière, récupérés chaque soir par un dénommé Thomas, infirmier et ancien titulaire du CDS Sigu pour trois barrières installées à Sigu.

En commune Bugabira, 8 barrières ont été installées et 10 fusils distribués, dont 4 fusils conservés chez Nyandwi alias Dorokas pour servir 3 barrières à Kiri et Kiyonza, 2 fusils à Ruhehe conservés chez Buringo, commerçant au centre Ruhehe, et 4 fusils conservés chez Marcel, ex-chef de colline Gitwe pour servir les trois barrières installées à Gitwe et Nyamabuye. En commune Kirundo, 5 barrières ont été installées et 8 fusils distribués, dont 4 conservés chez Ryambabaje de Kavomo pour les trois barrières de Murama, Kavomo et Kigozi, et 4 conservés chez Rukingamubiri de Ceru pour les deux barrières à Ceru et Rukuramigabo.

Dans la commune de Bwambarangwe, 4 barrières ont été installées et 7 fusils distribués, dont 3 conservés chez Mutabazi pour les deux barrières à Kimeza et 4 fusils, dont 2 conservés chez Bizimana et deux autres chez un nommé Philbert pour les deux barrières de Buhoro et Kabuyenge. En commune Vumbi : trois barrières ont été érigées et quatre fusils distribués aux Imbonerakure, dont 4 fusils détenus par des Imbonerakure non identifiés servant deux barrières à Nyagatovu et Gahe, et une barrière à Kabuye en direction de Gitobe sans fusil, mais gardée par des Imbonerakure armés de machettes.

En commune Ntega : cinq barrières ont été érigées avec 5 fusils distribués, dont trois à Mugendo près de la rivière Kanyaru, avec deux fusils conservés chez un Imbonerakure, Ndikuriyo, et deux barrières à Ntega centre avec trois fusils. En commune Gitobe : deux barrières ont été érigées et trois fusils

distribués. Les deux barrières sont situées à l'entrée et à la sortie de la commune Gitobe, et les 3 fusils sont conservés chez l'ancien administrateur communal, surveillés par les Imbonerakure à tour de rôle. Il convient de signaler que toute personne qui passe ces barrières doit se munir de sa Carte Nationale d'Identité.

Le 31 mars au 2 avril 2025, les responsables des sections du CNDD-FDD dans la province de Karuzi ont entrepris un recensement des membres du parti ainsi que des non-membres. Ce processus s'est déroulé par le biais de visites domiciliaires, visant à établir une liste précise en interrogeant les habitants sur leur statut d'appartenance, leur participation aux élections ainsi que leurs éventuelles oppositions au parti. Cette collecte d'informations suscite des inquiétudes parmi les non-membres, qui appréhendent les conséquences possibles. Le recensement a été achevé le 2 avril 2025 à 19 heures.

Enfin, des incidents de vol dans la commune de Butaganzwa, province de Ruyigi, ont été signalés. Selon une communication reçue par la Ligue Iteka le 5 avril 2025, les résidents de cette commune expriment leur détresse face aux vols croissants qui se produisent tant dans leurs champs que dans leurs habitations, une situation qui prend des proportions préoccupantes.

Sur les collines telles que Caragata, Nyangurube, Kivumu, Musenga et Titi, situées dans la zone de Mugege au sein de la commune de Butaganzwa, des sources locales ont fait état d'une hausse inquiétante du vol de petit bétail ainsi que de volailles. Les animaux tels que les chèvres, les lapins et les poules sont particulièrement ciblés, engendrant de vives inquiétudes parmi la population locale et les éleveurs qui se sentent menacés dans cette région.

## **II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES**

### **II.1. DROIT A LA VIE**

#### **I.1.1. Des homicides volontaires**

##### **II.1.1.1. Des personnes tuées par des gens non identifiés**

#### **Un enfant mort en commune Buhiga, province Karuzi**

En date du 2 avril 2025, vers 8 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, un enfant âgé d'une année d'un prénommé Joseph, membre du parti CNDD-FDD, âgé de plus de 48

ans, et sa femme nommée Mwiza, membre du parti CNDD-FDD, âgée de 37 ans est décédée après avoir bu un médicament local contre un poison. Selon des témoins sur place, cette famille s'est rendue chez le prénommé Laurent, enseignant et membre parti CNDD-FDD, âgé de 45 ans, pour tester si l'enfant

a été empoisonné car ce dernier se déclarer en être capable et administre des médicaments. Selon les mêmes sources, Laurent a confirmé que l'enfant a été empoisonné et a donné un médicament puis l'enfant est mort 30 minutes après la prise de ce soi-disant médicament. Quand la famille a conduit le cadavre à la morgue de l'hôpital de Buhiga, les tra-

vailleurs lui ont demandé les causes de la mort et ont informé la police qui a arrêté Laurent. Il a été incarcéré au cachot de la police à Buhiga pour la protéger contre la vengeance du père de la victime et a été libéré en date du 5 après l'enterrement de l'enfant.

### *II.1.1.2. Des personnes tuées suite au règlement de compte*

#### **Une femme tuée en commune et province Muyinga**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 31 mars 2025 indique qu'en date du 24 mars 2025, sur la sous-colline Muyaga, colline Kinyota, zone, commune et province Muyinga, Violette Tuyisenge, surnommée maman Divine, mère de trois enfants, a été tuée par son mari Anicet Niyonzima, policier. Selon des témoins de la localité, le criminel a tué la victime à la maison et l'a morcelée puis a mis le corps dans un sac pour faciliter le transport. Il l'a mis à moto et l'a jeté sur la colline Kayenzi, sur la route Muyinga-Cankuzo. Selon nos sources, la victime n'était pas en bon terme avec son mari qui avait une concubine et cherchait toujours à chasser sa femme pour la substituer avec sa concubine. Le tribunal a mené des investigations et le motard a dévoilé les faits puis le procès de flagrance a été tenu en date du 31 Mars 2025. Anicet Niyonzima a été condamné à une peine à perpétuité avec paiement d'une indemnité de 50 millions à la famille de Violette Tuyisenge.

#### **Une femme tuée en commune et province Muramvya**

En date du 2 avril 2025, sur la colline Biganda, commune et province Muramvya, Anitha Nduwayo, âgée de 31 ans, a été tuée par son mari Ndayishimiye Méthode, âgé de 39 ans, membre du parti CNDD-FDD. Selon des témoins oculaires, la victime avait été renvoyée par son mari depuis janvier 2025, l'accusant d'être stérile car ils venaient de passer trois ans sans avoir d'enfants. Le mari avait demandé un divorce officiel sans succès. Il avait même proposé une somme de 500.000 Fbu pour qu'elle accepte le divorce mais elle avait refusé. Après, il a proposé une somme de 20.000 Fbu à une personne de la composante sociale Batwa du nom de Nyaritama pour éliminer physiquement la victime. Selon des sources policières, Nyaritama a accepté qu'il avait été mandaté par Méthode, le mari d'Anitha. Méthode a été appréhendé par la police en date du 3 avril 2025 à Gatumba où il voulait fuir vers la RDC. Il est actuellement au cachot provincial de police de Muramvya. Selon les mêmes sources policières, il aurait déjà accepté que c'est lui qui a fait tuer sa femme, dans l'interrogatoire préliminaire effectué par l'OPJ Nimpagaritse Fabien.

### *II.1.1.3. Des personnes enlevées et/ou portées disparues*

#### **Une personne enlevée dans la commune Ntambahwa, province de Bujumbura Mairie**

En date du 2 Avril 2025, une personne a été enlevée en commune Ntambahwa, province de Bujumbura Mairie aux alentours de 7 heures du matin. L'incident tragique s'est produit au marché de la localité, communément désignée sous le nom de Kw'isamaro, situé sur la 15<sup>ème</sup> transversale Maramvya, dans la zone Buterere, au sein de la commune Ntambahwa, mairie de Bujumbura. La victime, Fidèle Nkurembone, un militant actif du parti CNL pro-Agathon Rwasa, âgé de 46 ans, et fier père de 7 enfants, résidait à la 15<sup>ème</sup> transversale.

Il a été enlevé de manière brutale par des policiers, parmi lesquels se trouvait Athia Nduwimana, un policier et un agent de la SNR. Selon les témoignages recueillis auprès de plusieurs témoins oculaires présents dans la localité, il apparaîtrait que la victime se dirigeait vers le marché de Kw'isamaro, où il poursuivait ses activités quotidiennes de commerce. Un véhicule de marque Toyota, de type double cabine, de couleur blanche, avec des vitres teintées et immatriculé BA049, l'attendait.

À l'intérieur de ce véhicule, des individus vêtus d'uniformes de police se trouvaient. L'un d'eux a immédiatement désigné Fidèle Nkurembone du doigt, et les kidnappeurs se sont alors précipités sur

lui, lui arrachant de manière violente les clés de son stand ainsi que son sac à dos. Ils ont commencé à le frapper, et malgré les tentatives de Fidèle Nkurembone pour se défendre face à cette agression, il a été emmené de force. Les ravisseurs l'ont conduit vers un lieu inconnu, en prenant la direction de la ville de Bujumbura.

Il est important de mentionner que Fidèle Nkurembone était le bras droit d'Elie Ngomirakiza, qui est le responsable du parti CNL en commune Mutimbuzi et qui a été enlevé le 9 juillet 2021, un enlèvement dont il n'y a pas eu de nouvelles depuis. Selon les proches de Fidèle Nkurembone, il était récemment revenu dans le pays au mois de décembre 2024, après un séjour à Dubaï, aux Émirats arabes unis, où il avait migré en 2022 dans l'espoir de trou-

#### *II.1.1.4. Menaces à la vie*

##### **Tentative de meurtre à la prison centrale de Gitega**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date 4 avril 2025 indique qu'en date du 29 mars 2025, vers 6 heures, Nyabenda Richard a failli rendre son âme dans la prison centrale de Gitega. Selon un témoin oculaire, un prénommé Elvis, détenu aussi, a pris un

## **II.2. INTEGRITE PHYSIQUE ET/OU MENTALE**

### *II.2.1. Des personnes torturées par des Imbonerakure*

#### **Une personne torturée en commune Buhiga, province Karuzi**

Onésime Citegetse, un jeune homme de 20 ans membre du parti CNDD-FDD, a été torturé par des Imbonerakure sur la colline Rwingoma, commune Buhiga, province Karuzi, le 31 mars 2025. Selon les témoins oculaires, les Imbonerakure, dirigés par Egide et Ezéchiél, l'ont accusé de piétiner son T-shirt du parti CNDD-FDD et d'être membre du parti CNL. Selon les mêmes témoins, ils l'ont également accusé de vouloir tuer les Imbonerakure de la colline Muyange parce qu'il portait un couteau sur lui.

#### *II.2.2. Viols*

#### **Une fille violée en commune et province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 avril 2025 indique qu'en date du 25 mars 2025, sur la colline Gashasha, zone Kigwena, commune et province Rumonge, Merveille Niyera, âgé de 17 ans a été violée par Bizoba Jean Marie. Selon

ver un emploi. Suite à sa mystérieuse disparition, ses familles et proches ont entrepris des recherches désespérées dans de nombreux lieux de détention à Bujumbura, mais leurs efforts ont malheureusement été vains jusqu'à présent.

La famille de Fidèle Nkurembone est extrêmement préoccupée par sa sécurité et son bien-être, craignant pour sa vie dans de telles conditions. Les circonstances entourant cet enlèvement sont particulièrement troublantes, surtout en raison de l'implication d'individus en uniforme de police ainsi que d'un potentiel agent de renseignement. Cela soulève de sérieuses questions sur la légalité de ces actes ainsi que sur les motivations derrière un tel kidnapping inacceptable.

couteau et a poignardé Richard au niveau du ventre au moment où il était encore au lit en plein sommeil. Le même témoin précise que l'auteur aurait une trouble mentale. La victime a été vite évacuée vers l'hôpital régional de Gitega pour les soins urgents tandis que l'auteur est sous les menottes dans la prison.

Onésime Citegetse a été arrêté alors qu'il allait rejoindre sa mère pour l'accompagner dans l'obscurité. Il a été tabassé pendant 30 minutes avant que sa mère n'arrive et que les Imbonerakure ne décident de reporter l'affaire au lendemain. Le lendemain, il a été réveillé et ordonné à payer une amende de 30 000 Fbu. Deux jours plus tard, le 2 avril il a été accueilli au parti CNDD-FDD. La victime indique qu'il était membre du parti CNDD-FDD depuis longtemps et qu'il possédait le T-shirt de ce parti mais qu'elle ne sait pas pourquoi on l'a traité de cette façon.

des témoins, le présumé auteur, un jeune Imbonerakure du parti au pouvoir sur cette colline a pris par force la jeune fille qui se trouvait dans un champ de manioc puis l'a violée. La fille qui criait au secours a été secourue par des veilleurs des palmerais. Ce jeune homme a été arrêté le même jour par la police de Rumonge, a été détenu au cachot de

la police à Rumonge. La Victime a été référée au centre Humura dans la commune Rumonge.

### **Une fille violée en commune et province Muyinga**

En date du 9 mars 2025, à l'hôtel Hope 2, commune et province Muyinga, Gateka Nicole a échappé de justesse à un viol par le responsable des Imbonerakure en province Buhumuza, Shabani Nimubona. Selon des témoins oculaires de la localité, en date du 28 Mars 2025, Shabani Nimubona s'est rendu à cet hôtel avec un autre homme et ont été accueillis et servi par Nicole sans rien d'anormale. En date du 29 mars 2025, Shabani Nimubona est revenu seul à l'hôtel dans sa voiture à vitre teintées et a demandé aux agents de la sécurité si la fille Tutsi originaire de Bururi qui travaille à cet hôtel était au service. Il leurs a intimidé de l'appeler et l'a contraint Nicol d'entrer dans le véhicule où se trouvait Shabani. Shabani a commencé à la toucher à ses parties intimes et lui ordonnant d'enlever le pantalon qu'elle portait. Nicole lui a dit de lui accorder du temps pour aller se préparer et s'est enfermé dans la chambre puis alerté son patron qui est venu la récupérer dans sa voiture

puis la faire sortir pour la cacher dans un endroit secret. Jusqu'en date du 4 avril 2025, Shabani Nimubona passait chaque jour à cet hôtel pour voir si elle est revenue. Nicole Gateka et sa famille se trouvent dans une grande peur et craignent son enlèvement et disparition forcée.

### **Une fillette violée en commune Mukike, province Bujumbura**

En date du 25 mars 2025, L.B.I, fillette âgée de 3 ans et 2 mois, a été violé par Willy Irangabiye, domestique, âgé de 32 ans, sur la colline Ruzibazi, commune Mukike, province Bujumbura. Selon les informations recueillies, le présumé auteur aurait profité de l'absence des parents de la victime pour violer la victime au domicile familial. L'agresseur aurait d'abord introduit son doigt dans les parties génitales de la fillette avant de la violer. Des examens médicaux ont confirmé les sévices subis par la victime. À leur retour, les parents de la victime ont été alertés par les pleurs de leur enfant et ont immédiatement saisi la justice. Le présumé auteur a été arrêté et placé en détention au parquet de Bujumbura.

## **III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS**

### **III.1. PERTURBATION DE LA VIE ECONOMIQUE**

#### **Trafic d'or orchestré par le Président de la République et le Premier Ministre**

##### **◇ Le Président**

Le Président de la République et son Premier Ministre sont au cœur d'un système mafieux accusé de piller les ressources minières du Burundi. Outre les multiples affaires de corruption, de fraude, de blanchiment d'argent, d'enrichissement illicite et d'expropriations qui leur sont imputées, la commune de Mabayi est devenue une nouvelle victime de leurs agissements.

Depuis le retrait des dernières positions des FDLR de la forêt de la Kibira qu'elles occupaient depuis plus de quinze ans pour rejoindre les combats en RDC, le président Évariste Ndayishimiye aurait opportunément déployé ses propres orpailleurs dans

cette zone. Pour garantir un contrôle total de cette exploitation illégale, ces travailleurs sont rémunérés quotidiennement en espèces. De plus, une garde militaire, comprenant des éléments du SNR, a été spécialement affectée pour empêcher toute interférence administrative dans cette exploitation du parc national de la Kibira, un patrimoine protégé. Un nombre indéterminé de membres des FDLR seraient restés dans la Kibira pour collaborer à cette activité lucrative.

Il est crucial de rappeler que dès 1998, les premiers Interahamwe s'étaient installés dans la Kibira, envisageant d'attaquer le Rwanda. Cette forêt, riche en or et en coltan, et dotée de terres fertiles pour l'agriculture vivrière, leur avait offert un refuge prospère malgré le contexte de guerre au Burundi. Les minerais extraits leur permettaient de s'approvisionner

en armes et de voir naître une nouvelle génération de combattants FDLR. Forts de leurs origines rebelles hutus et de leurs alliances passées avec le CNDD-FDD dans l'est de l'ex-Zaïre entre 1996 et 2000, le régime Nkurunziza avait tissé des liens étroits avec le FDLR et le FLN. Plusieurs figures du régime, dont Nkurunziza lui-même, auraient organisé un trafic d'or et d'armes. L'or aurait notamment servi à armer les Imbonerakure dans les camps d'entraînement de Kiriba en RDC, des formations visant à créer une milice hutu parallèle à la FDN, potentiellement alliée aux génocidaires hutus rwandais pour attaquer le Rwanda ou intervenir en cas de soulèvement de militaires et civils tutsi placés dans des fonctions clés suite aux accords d'Arusha.

Plus récemment, Ndayishimiye et son Premier Ministre auraient manifesté leur convoitise pour l'or de la Kibira. Entre 2022 et 2023, ils auraient ordonné à des militaires, appuyés par des civils et ces rebelles via Dominique Nyamugaruka, commandant de la première région militaire, d'exploiter illégalement les ressources aurifères de la Kibira. Cependant, cette entreprise n'aurait pas donné les résultats escomptés en termes de retours financiers.

Lors des récents affrontements avec des éléments des FDLR tentés par le métal précieux et réticents à rejoindre leurs camarades en RDC contre le M23, Ndayishimiye aurait instrumentalisé des administrateurs et des commandants de camps pour inciter la population à se distancer de ces rebelles, une manœuvre visant à améliorer son image auprès du Rwanda. Derrière cette façade se cacherait un plan visant à monopoliser l'exploitation de l'or de la Kibira, à l'instar des activités du Premier Ministre dans sa commune natale de Bukinanyana, également limitrophe de la Kibira.

#### ◇ **Le Premier Ministre**

Comme le Président, le Premier Ministre est impliqué dans de multiples affaires de corruption, d'expropriations, de fraude et de trafic de diverses natures, notamment de minerais. Depuis 2024, des indices de présence d'or ont été découverts sur la colline Buhoro, dans la zone du domaine de l'OTB Buhoro. Les paysans locaux avaient commencé une exploitation artisanale, mais le Premier Ministre n'aurait pas tardé à y installer ses propres ouvriers. Ironiquement, alors que l'OTB est au bord de la

faillite en raison d'une mauvaise gestion, de blanchiment d'argent par de hauts fonctionnaires et de pénuries de carburant chroniques, cette même structure étatique subit désormais les conséquences directes de l'exploitation aurifère illégale, avec des plantations de thé impactées.

#### **Conséquences désastreuses pour l'économie locale et nationale**

Dans un contexte économique national déjà fragile, ce trafic d'or frauduleux impliquant des civils, de hauts responsables et des rebelles rwandais commence à avoir des répercussions négatives significatives sur l'économie des populations de la commune de Mabayi et menace, à terme, l'économie du Burundi dans son ensemble.

La présence de deux banques (Interbank et Banco-bu) et de deux microfinances (Coopec) à Mabayi n'empêche pas une pénurie de liquidités criante. Il est devenu extrêmement difficile, voire impossible, pour les non-trafiants d'or de retirer de l'argent dans ces institutions. La corruption a gangrené ces établissements au point qu'un client disposant de 100 millions Fbu sur son compte peut se voir refuser un retrait de 2 millions, tandis qu'un autre, sans fonds suffisants, peut obtenir facilement 15 millions moyennant un pot-de-vin.

Face à cette situation, certains habitants sont contraints de se rendre à Bujumbura, située à 106 km de Mabayi, pour accéder à leurs propres fonds. D'autres, par manque de confiance dans le système bancaire corrompu, commencent à conserver leur argent à la maison, une pratique risquée qui pourrait entraîner des conséquences désastreuses pour l'économie locale.

#### **La montée des prix des produits alimentaires en commune et province Ruyigi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 avril 2025 indique que la province de Ruyigi connaît une hausse significative des prix des produits alimentaires, notamment dans les zones de Rusengo et Ruyigi. Cette augmentation est attribuée à plusieurs facteurs, dont la cherté du transport due à la pénurie de carburant dans les stations-service, poussant les propriétaires de véhicules à s'approvisionner sur les marchés noirs. Produits alimentaires affectés, huile de palme : le prix d'un kilogramme

peut atteindre 10 500 FBU au marché de Rusengo. La nouvelle boisson Amstel Bright de la BRARUDI est considérée comme trop chère, et son quasi-monopole dans les bars mécontente les amateurs de Primus.

### **III.2. DROIT A L'EDUCATION**

#### **Grève des élèves au Lycée de Matana en province Bururi**

Les élèves du lycée Matana dans la province Bururi ont observé un mouvement de grève depuis le matin du 3 avril 2025. Les sources sur place indiquent qu'au lieu d'aller en classe pour préparer les examens du deuxième trimestre en cours, ces élèves ont fait une marche manifestation dans la route Nationale numéro 7, une marche bloquée non loin de l'hôpital de Matana par la police œuvrant dans cette commune et les élèves sont retournés à l'école.

Ces élèves réclamaient le retour d'un élève de la 8<sup>ème</sup> année à cette école du nom d'André Dushime, renvoyé définitivement de ce Lycée une semaine auparavant. Le directeur de cette école fait savoir que ce garçon a été puni pour avoir provoqué un désordre au réfectoire, où une partie de nourriture a été renversée et une autre volée par les élèves. Sylvestre Ndikuriyo indique que cet élève est le premier qui a défoncé la porte de ce réfectoire et d'autres ont suivi. Ces élèves réclament également l'amélioration des conditions de restauration.

Le directeur communal qui a organisé une réunion dans l'après-midi à cette école pour trouver une solution à cette grève et appelle ces élèves à couper court avec les mouvements de grève. Désiré Bizoza indique que leur grève n'a aucun fondement surtout qu'ils n'ont pas le droit de revendiquer à la place de cet élève puni. Concernant la restauration, Désiré Bizoza indique que la réunion a décidé de suivre de près les conditions de restauration.

#### **Participation forcée des élèves pour accueillir le secrétaire-adjoint du parti CNDD-FDD en province Kayanza**

En date du 3 avril 2025, entre 9 heures et 13 heures,

La situation économique dans la province de Ruyigi est préoccupante. Auparavant, la province avait connu une baisse des prix des denrées alimentaires pendant la période de récolte. Cependant, la situation actuelle est différente.

sur la colline de Kirema au centre urbain de Kayanza, Le secrétaire-adjoint du parti CNDD-FDD en commune élargie de Kayanza a visité les membres de ce parti de la colline Kirema. Les écoliers de l'Ecole Fondamentale de Kirema ont été obligés de sortir de leurs classes pour venir accueillir cette autorité du parti, laissant leurs notes de côté. D'aucuns s'inquiètent de l'avenir de l'éducation de ces enfants et surtout sur le résultat scolaire en cette période cruciale des examens du 2<sup>ème</sup> trimestre.

#### **Des écoles en mauvais état en commune Rusaka, province Mwaro**

A l'École Fondamentale Nkundusi, située sur la colline Nkundusi, zone Makamba, commune Rusaka, province Mwaro, les élèves de la classe de 8<sup>ème</sup> suivent les cours dans de mauvaises conditions. Les fenêtres situées du côté droit de cette classe restent béantes. Les anciennes fenêtres en bois qui s'y trouvaient ont été détruites depuis longtemps et n'ont pas été remplacées. Cette classe de la 8<sup>ème</sup> à cette école compte une vingtaine d'élèves qui doivent suivre les cours exposés au froid suite au vent fort provenant du massif de Gihinga, situé à l'Est de cette école. Aussi, quand il y'a du soleil, les élèves qui s'assoient sur le côté de ces fenêtres ouvertes tout le temps sont exposés aux rayons du soleil du matin jusqu'à vers 10 heures quand le soleil pointe encore en provenance de l'horizon à l'Est. Les 2 autres classes (7<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup>) ont des fenêtres en bois et quand ils sont fermés, l'obscurité s'installe en classe. Certains parents d'élèves de cette école affirment que ces 3 locaux ont été construits il y a 10 ans quand il y'a eu instauration du système de l'enseignement fondamental pour que le niveau primaire arrive jusqu'en 9<sup>ème</sup>. Ces 3 locaux étaient construits avec les efforts des parents et la communauté environnante.

## **IV. DROITS CATEGORIELS**

### **IV.1. DROIT DE L'ENFANT**

#### **Des enfants interceptés en pleine traite humaine vers la Tanzanie**

La traite des enfants refait surface dans les provinces de Rutana et Makamba, avec l'arrestation en date du 4 avril 2025, des mineurs en route vers la Tanzanie, vraisemblablement destinés à des travaux domestiques. À Rutana, sur la colline Gitaba, quatre jeunes garçons ont été arrêtés par la police en compagnie d'un présumé trafiquant. Ces mineurs, originaires des communes Bukirasazi et Buraza de la province Gitega, affirment avoir quitté leurs localités à pied. Selon les défenseurs des droits de l'enfant qui les ont rencontrés, les enfants étaient visiblement épuisés après un long trajet.

Les mêmes sources dénoncent une nouvelle stratégie adoptée par les trafiquants, consistant à faire voyager les enfants à pied ou à moto pour éviter les contrôles sécuritaires, en empruntant souvent les communes de Bukemba en province Rutana et

Kayogoro dans la province de Makamba jusqu'à la frontière tanzanienne. Les enfants ainsi que leur accompagnateur présumé sont actuellement gardés au commissariat communal de Rutana, en attendant leur audition.

Le même jour, dans la commune de Nyanza-lac en province Makamba, quatre jeunes filles mineures, originaires de la colline Kagongo en province de Rumonge, ont également été interceptées sur la colline Kabonga, alors qu'elles tentaient de franchir la frontière. Contrairement à d'autres cas, ces filles n'étaient escortées par aucun adulte, ce qui inquiète davantage les autorités. Elles ont été conduites au commissariat communal de Nyanza-lac, en attendant leur remise à leurs parents identifiés par les autorités. Ces cas alarmants relancent la question de la traite des enfants à des fins d'exploitation dans les pays voisins et appellent à un renforcement des contrôles, de la sensibilisation et de la protection des mineurs dans les zones frontalières.

## **V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

La Ligue Iteka dénonce la détérioration des droits de l'homme au Burundi et l'impunité des auteurs de crimes. Elle demande aux autorités burundaises de prendre des mesures immédiates pour mettre fin à ces violations et garantir la justice et l'égalité pour tous les citoyens. Par conséquent elle recommande :

#### **Au Gouvernement de Gitega de :**

- ⇒ mener des enquêtes sur les violations des droits humains, poursuivre et sanctionner les responsables;
- ⇒ mettre un terme immédiatement aux actes des Imbonerakure pour prévenir tout abus de pouvoir et de violence envers la population;
- ⇒ ouverture de l'espace civique et permettre la tenue d'élections libres et transparentes dans le respect des principes démocratiques;
- ⇒ mettre fin à l'exploitation anarchique des minerais du pays et à l'enrichissement sans cause des dignitaires au détriment de la population burundaise.